

Sainte-Thérèse, le 9 août 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété au 123, chemin de
Sainte-Marguerite, lot 5 228 974 à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
V/réf. : 18 3622.PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 7 août dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 18 juin 1997, 4 pages
2. Avis d'infraction du 19 juin 1997, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 8 juillet 1997, 1 page
4. Rapport accident technologique du 11 janvier 2011, 4 pages
5. Lettre du 17 février 2011, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des
articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-
joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles
précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (15)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0098503 DATE DE RÉDACTION : 971 01 19
Vello A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 971 01 18 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN
. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ : Centre d'Auto VALIQUETTE Esso ADRESSE POSTALE (si différente)
123 Chemin Ste Marguerite
Rac Masson Qc
JOTILO

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE _____ TÉLÉPHONE _____
art. 53-54

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION Me Alain Valiquette, propriétaire TÉLÉPHONE 53-54

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : Vérifier la gestion des déchets dangereux et s'il y a
écoulements d'huiles, antigel etc vers un ruisseau.
- Absence de séparateur d'huiles.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. Alain Valiquette propriétaire du Garage Esso qui m'avise que les huiles usées de moteurs de diluant (décapant) l'essence résiduelle sont entreposés dans un réservoir de 250gls dans le garage sur le plancher de béton ce qui a été constaté. L'antigel résiduel est entreposé dans un réservoir de plastique à l'arrière du garage sur le sol.

Le sieu art. 23-24 récupère le contenu du réservoir de 250gls régulièrement. Une batterie utilisée à l'arrière du garage dans un bac grillagé sera récupérée par un recycleur du coin. Les filtres usés de moteurs sont récupérés par le service paritaire de la ville selon M. Valiquette. Je l'avise que cela n'est pas autorisé.

Les drains du garage sont reliés directement à la fosse septique à l'arrière du garage. Il n'y a pas de séparateur d'huiles et la fosse septique est en bois d'après M. Valiquette qui a été vidangé, il y a 2 ans.

En présence de M. Valiquette, nous constatons la présence d'hydrocarbures dans l'eau qui s'écoule à la sortie du tuyau qui se jette dans le ruisseau attenant le garage et provenant de la fosse septique qui reçoit les eaux du drain de garage. M. Valiquette m'avise qu'il change sa fosse septique ou se branchera à l'égout de la ville.

Les filtres usés à huile à moteur seront dorénavant récupérés par art. 23-24 selon les dires de M. Valiquette.

J'ai constaté que dans le trou principal du drain de garage, il y avait de la boue mais pas d'apparence d'huiles.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0098503 DATE DE RÉDACTION : 971 61 19
A M J

3. CONCLUSION

- Élimination de déchets dangereux (filtres usés à l'huile) dans un endroit non autorisé par le Ministère;
(Loi, art. 20 et R.O.D. art. 9)

- Émission d'un contaminant (huile usée à moteur) dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du Gouvernement;
(Loi art. 20)

4. RECOMMANDATIONS

avis d'inspection

5. VÉRIFICATION

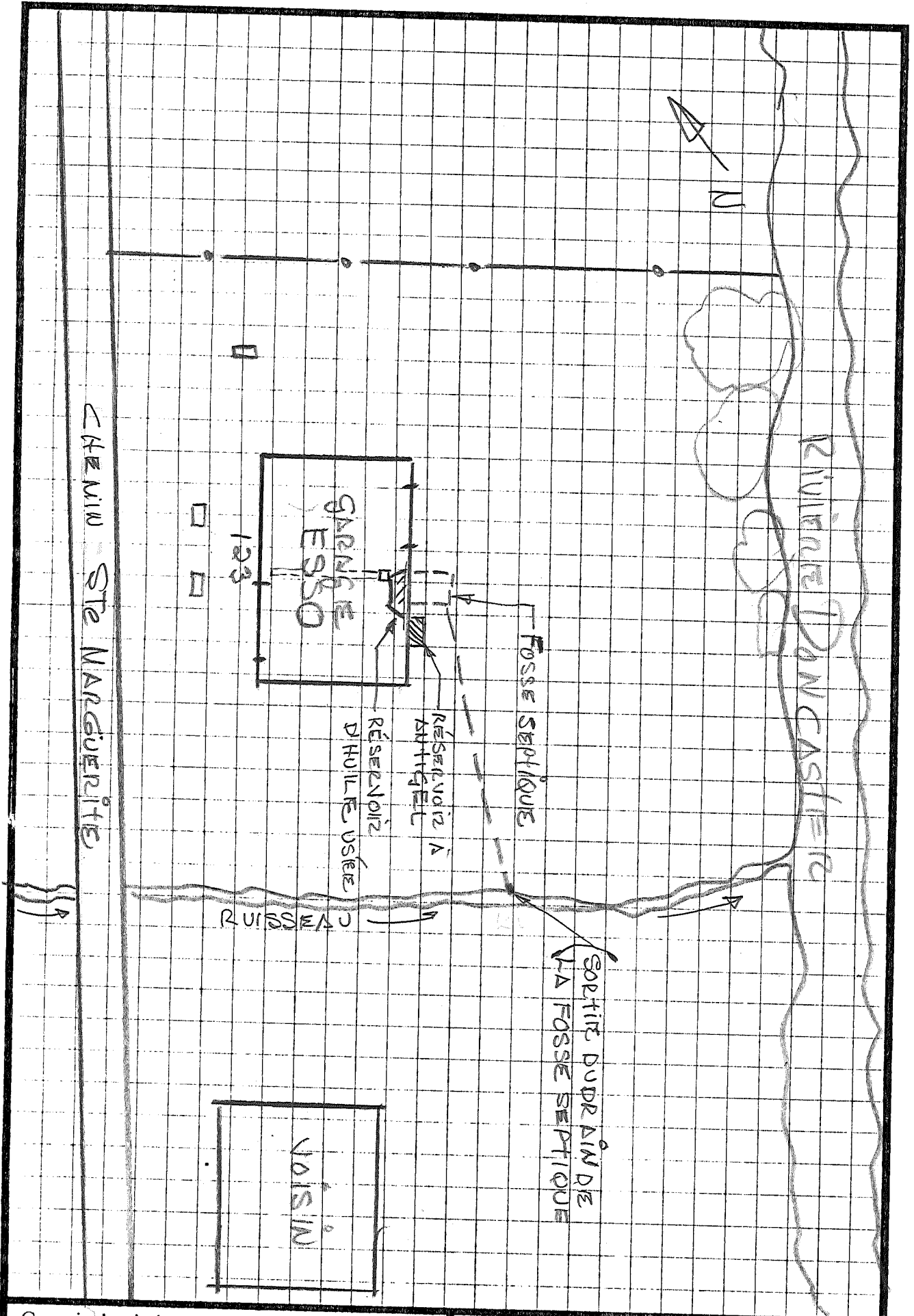
. RÉDIGÉ PAR : JEAN-YVES GOSLIN (nom) [Signature] (signature) 971 61 19
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : J. PAQUET (nom) [Signature] (signature) 97106119
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

[Empty lines for comments]

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Jean Guy Gauthier

SIGNATURE : Jean Guy Gauthier

DATE : 18/6/94

N/RÉF. : 7610-15-01-0098503

LIEU : St Marguerite du Lac Masson

SECTEUR : Industriel

***NOTE :**

Garage ESSO

CERTIFIÉ

LC 003 726 156

St-Eustache, le 19 juin 1997

AVIS D'INFRACTION

M. Alain Valiquette
Centre d'auto Valiquette Esso inc.
123, chemin Sainte- Marguerite
Sainte- Marguerite- du- Lac Masson, Qc
JOT 1L0

N/Réf. : 7610-15-01-0098503

Objet : Emission d'un contaminant et déchets
dangereux au 123 chemin Sainte- Marguerite à
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 18
juin 1997 par un fonctionnaire dûment autorisé de
notre direction régionale, nous avons constaté les
infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et
au règlement:

1. Emission d'un contaminant (huile usée de
moteur) dans l'environnement;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
Article 20;
2. Elimination de déchets dangereux (filtres
usés à l'huile) dans un endroit non
autorisé par le Ministre;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
Article 20;
- Règlement sur les déchets dangereux ;
Article 9;



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7610-15-01-0098503

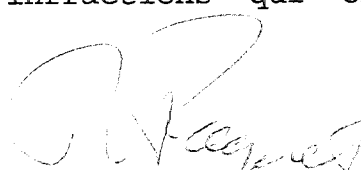
Le 19 juin 1997

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre un plan de la démarche effectuée avant le 10 juillet 1997.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (514) 623-7811 poste 240.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Richard Paquet, T.P.
 Chef de la division
 contrôle
 Service industriel

RP/JGG

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 97/7/8 N/RÉFÉRENCE : 761075-01-0098503
A M J Ville

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GOUJIN

LIEU INSPECTÉ : Centre d'auto Valiquette Essor-100c
123 chemin Ste-Marguerite -
du-lac-Masson Qc
J0T 1L0

ADRESSE POSTALE (si différente)

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION
M. Alain Valiquette

TÉLÉPHONE
53-54

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Suivi d'avis d'infraction

La fosse septique arrière a été endommagée et le garage est connecté à l'égout de la ville. Le sol contaminé environ 2 à 3 conteneurs repose sur une Toile à l'arrière. Les résultats d'analyse démontrent la plage A et 23-24
- Groupe de tout 23-24. Je vais récupérer les filtres usés à l'huile et installera une nouvelle machine pour nettoyer les pièces mécaniques au robot. Il y a plus d'écoulement d'hydrocarbures dans le ruisseau adjacent. La ville n'exige pas un séparateur d'huiles, mais le propriétaire modifiera sa fosse des drains pour capter les huiles. 23-24 fournira les récipients pour récupérer vieilles huiles, filtres et antigel et absorbants contaminés.

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : JEAN-GUY GOUJIN (nom) JEAN-GUY GOUJIN (signature) 97/7/9
A M J

VÉRIFIÉ PAR : [Signature] (nom) [Signature] (signature) 97/10/7/09
A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

N° Référence : * AR-15-2011-01-11-4055

T- 15-2011-01-11-177

(*)

Date de l'événement : 2011-01-11 Heure : 14 h 20 min. N° de photos : _____
 Organisme impliqué : inconnu Tél. : _____
 Adresse : _____ Poste : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 Endroit de l'événement : Dans une excavation en face du 127 chemin Ste-Marguerite Code S.P. : _____
 Ville de l'événement : Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson N° de ville : 77015
 Produit en cause : Hydrocarbures pétrolier non identifiés État du produit L/S/G : (S)

NON CLASSÉ	CLASSE	UN :
	3	CAS :

Quantité : Approx. : Imp. : _____
 Précise : Dév. : _____
 Sans Dév. : Réc. : _____

Aspects humains

Sans objet :
 Évacués : N°re : _____
 Blessés : N°re : _____
 Traités imm. : N°re : _____
 Hospitalisés : N°re : _____
 Décédés : N°re : _____

SECTEUR : Aéroportuaire Commercial Forestier Autres :
 Industriel Minier Mixte
 Portuaire Résidentiel Rural

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'intérieur
 Infrastructure souterraine Infrastructure de surface Milieu naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien Bris d'équipement Déversement illégal Ferroviaire
 Incendie Manutention Maritime Réservoir
 Routier Travaux illégaux Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Présence de sols contaminés découvert lors de travaux d'excavation.

Signalé par : Jean-Philippe Valois Origine M.E.F. (O/N) : ()
 Organisme : Urgence Environnement, MLLL Appel reçu à : 14 30 min.
 Tél. : 514 873-3636 Date : 2011-01-11 Fin de la conversation : 14 35 min.

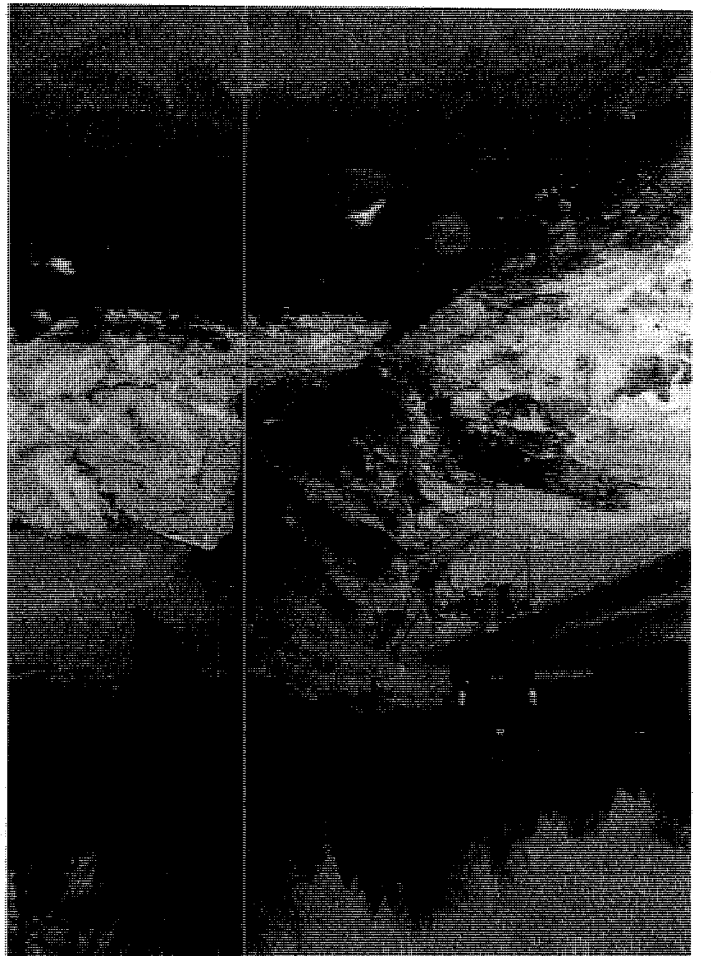
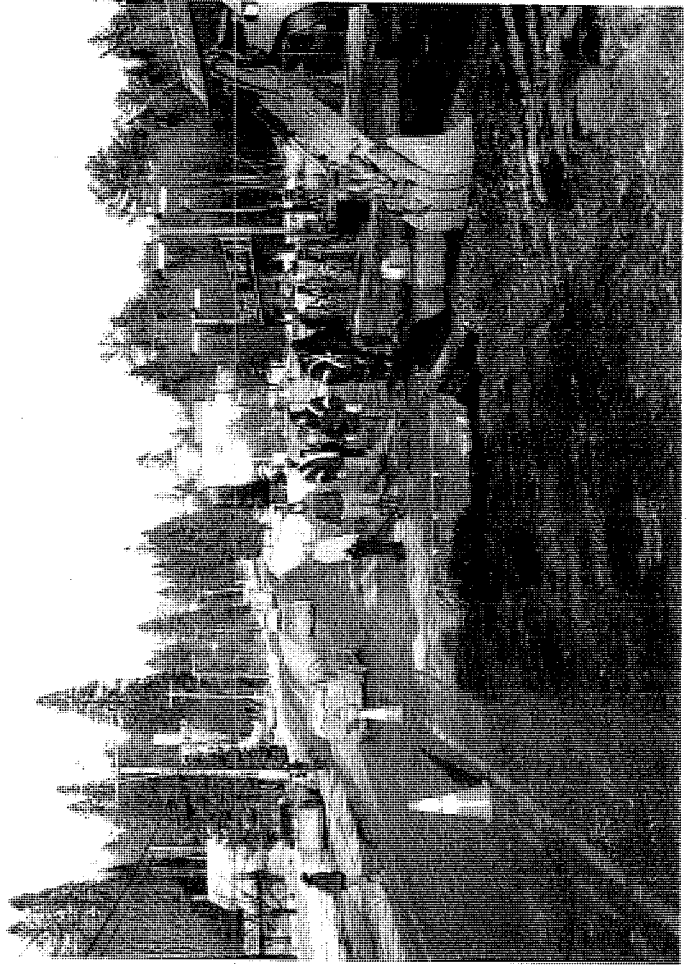
PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

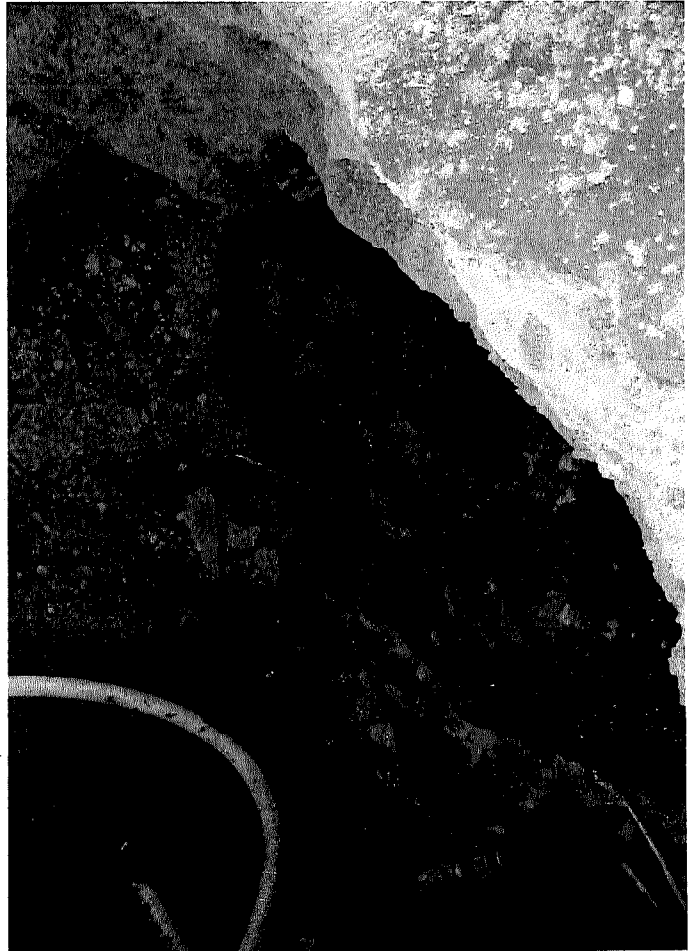
Sortie : Oui ou Non
 Urgence-Environnement : Pierre Henri Rendu sur les lieux à : 15 h 30 min.
 Organisme impliqué : Municipalité. Quitte les lieux à : 17 h 00 min.
 Responsables municipaux : Mme Linda Fortier, mairesse Temps total : 240 min.
 N°re de sorties : 1
 Catégorie : 1) 2) 3)
 Demande d'exécution de travaux : Oui Non
 Émissions 115.1 : Oui Non
 Fonds d'urgence : Oui Non Coût : _____
 Pér. de traitement : Int. Ext. Comb.
 Autres : _____ X : _____ Y : _____
 Transféré à (serv. ou code) : Ind. Zone (M.T.M.) : _____
 Sommaire : Voir P. 2 du présent rapport.
 (Interventions)

Signature : Pierre Henri

Date : 11-01-11

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
	<p>-Itinéraire 15 N → sortie 69 vers Ste-Marguerite-du-lac-Masson → en face du 124 chemin Ste-Marguerite.</p>
	<p>-Jean-Philippe Valois, Urgence Environnement, MLLL (514) 873-3636 -Sébastien Racette, sec/très., Mun Ste-Marguerite-du-lac-Masson cell = 53-54 bur = 450 228-2543 -Mme Linda Fortier, Mairesse, Municipalité Ste-Marguerite-du-lac-Masson, (450) 228-2543 -Francine Labelle, directrice générale, Municipalité Ste-Marguerite-du-lac-Masson, 450 228-2543. courrierL = labelle@lacmasson.com -Raymond Brisebois, propriétaire du garage Lac Masson, 124 chemin Ste-Marguerite 53-54 -Alain Valiquette, Propriétaire, station service Harnois, 127 chemin Ste-Marguerite,</p>
<p>11-01-11 14 :40 14 :35 14 :45 15 :30 16 :15 16 :30 17 :00 18 :30 19 :30</p>	<p>-Réception d'un appel de Jean-Philippe Valois. Il m'informe avoir reçu un appel concernant la présence d'hydrocarbure pétrolier, découvert lors de travaux d'excavation situés en face du 127 chemin Ste-Marguerite. La municipalité, en effectuant des travaux d'excavation visant la réparation d'une conduite d'eau potable, à découvert la présence de sols contaminés aux hydrocarbures pétrolier. L'endroit de l'excavation est situé en face de 2 stations services qui offre la vente de produits pétroliers. Il me demande de rappeler M. Racette.</p> <p>-J'appel M. Racette. Il m'explique la situation et demande mon assistance sur les lieux avant de remblayer l'excavation.</p> <p>-Je quitte pour me rendre sur les lieux.</p> <p>-J'arrive sur les lieux. Je constate que l'excavation est situé dans l'emprise du chemin Ste-Marguerite dans le milieu de la voie en direction est. Une importante délégation m'attend. Il m'est difficile d'accomplir mon travail car plusieurs personnes veulent me poser des questions (mairesse, propriétaires des 2 stations services). Je constate la présence d'odeurs autour de l'excavation qui à une profondeur d'environ 3 mètres et qui mesure environ 5 mètres par 5 mètres. Je fait le tour de l'excavation avec mon détecteur 4 gazes et l'appareil ne détecte aucun gazes explosifs. Il y a des traces noirâtres dans les parois de l'excavation. Cela semble m'indiquer que la présence de ces produits pétrolier n'est pas récente. Je demande à un employé de descendre dans l'excavation afin de prélever un échantillon de sol et d'eau contaminés. Aucun gazes explosifs ne sont détectées par mon appareil 4 gazes. L'échantillon dégage des odeurs évidentes d'hydrocarbures pétroliers. Je suis incapable d'identifier le type de contaminant. Je questionne MM Racette, Brisebois et Valiquette. Tous m'indique ne pas avoir connaissance de problèmes de fuite de produits pétrolier. M. Brisebois et Valiquette sont formels en m'affirmant que le produit ne provient pas de leur commerce.</p> <p>-L'excavation est situé à environ 15 mètres d'un petit ruisseau qui est canaliser sous le chemin Ste-Marguerite. Je ne constate aucune présence d'hydrocarbure pétrolier à la surface du ruisseau.</p> <p>-Je m'entretient avec Mme Fortier et l'informe de mon intention de transférer ce dossier au service Industriel car les sols contaminés sont contenus et qu'une recherche devra être effectué afin de trouver le responsable du déversement avant le début des travaux de décontamination. Dans les circonstances, en tenant compte de l'endroit de l'excavation situé dans le milieu du chemin St-Marguerite et du danger qu'elle représente pour la sécurité des usagers de ce chemin, je lui conseille le remblayage temporaire de l'excavation, le temps de faire les recherches nécessaire afin de trouver le responsable de la contamination. Elle est d'accord avec ma proposition et demande aux employés municipaux de remblayer l'excavation.</p> <p>-A la demande de Mme Fortier, nous nous rendons aux bureaux de la municipalité afin de faire un « débriefing ».</p> <p>-J'informe Mme Fortier que la contamination ne semble pas récente et que cela n'est plus une situation d'urgence. Elle me demande de tenir informé Mme Labelle des suites que le CCEQ donnera à ce dossier.</p> <p>-Je quitte les bureaux municipaux.</p> <p>-De retour à la maison.</p> <p>-Fin de rédaction du rapport.</p>
	<p><i>Harnois du Lac Masson X 2011-03-11</i> <i>Alain Valiquette 9048 2548</i></p>





Sainte-Thérèse, le 17 février 2011

Centre d'Auto Valiquette inc.
123, chemin de Sainte-Marguerite
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

N/Réf. : 7610-15-01- 03220-03
400791678

Objet : Vérification de vos installations pétrolières

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'intervention d'urgence réalisée conjointement avec la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le 11 janvier 2011, nous avons constaté la présence d'hydrocarbures pétroliers sous le chemin de Sainte-Marguerite (route 370) face à vos installations.

À la suite à ce constat, la Régie du Bâtiment du Québec a effectué avec vous la vérification de vos inventaires et des anomalies ont été constatées. Une vérification de l'étanchéité de vos installations vous a alors été demandée, dans le but de vérifier l'intégrité de vos équipements d'entreposage et de distribution d'hydrocarbures pétroliers.

Dans le cadre du suivi de cette urgence, nous vous demandons de nous transmettre une copie du rapport de vérification d'étanchéité de vos installations dès qu'il sera disponible. Vous devrez également nous transmettre une évaluation des volumes d'hydrocarbures pétroliers qui ont pu s'écouler dans le sol.

Vous devrez transmettre vos correspondances à monsieur Jacques Hallé fait le suivi de ce dossier. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer ce dernier au 450-433-2220, poste 245.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

JH/JMD


Jean-Marie jr Dion
Coordonnateur
Secteur industriel et agricole

c. c. Ministère des Transports du Québec, St-Jérôme
Régie du bâtiment du Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson